



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Agence territoriale
Alpes-Maritimes Var**

101 chemin san Peyre
83220 Le Pradet

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
27 avenue de la Victoire
06320 LA TURBIE

Affaire suivie par : Elina Van Cuinebrouck
Tél : 06 63 70 83 14
Mél : elina.van-cuinebrouck@onf.fr

Le Pradet, le 19 juin 2025

N. Réf : SFE/GR/EV

Objet : PLU de La Turbie – Consultation des services

V. Réf : V/courriel du 13/06/25

Monsieur le Maire,

Le conseil municipal de la commune de La Turbie a prescrit, par délibération du 16 mai 2025, la modification n°8 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette modification vise à adapter le zonage et le règlement du PLU en raison du projet de mise en place d'une servitude où les constructions nouvelles de logements sont soumises à une obligation d'usage au titre de résidence principale, et de la prise en compte des contraintes supra-communales.

Ainsi, par courrier électronique du 13 juin dernier, vous sollicitez les observations de l'Office National des Forêts (ONF) concernant cette modification du PLU dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

Après examen des documents transmis, il ressort que cette évolution n'a pas d'impact sur les deux forêts publiques situées sur le territoire communal de La Turbie, tant en ce qui concerne le règlement écrit que le plan de zonage.

Compte tenu de ces éléments, le projet de modification visé n'appelle pas d'observation de ma part.

Mon service reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Responsable du Service forêt-environnement


Gildas Reyter



Office national des forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS
Site internet : www.onf.fr

PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org